Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 1001
27 avril 1959

Mesures à prendre par le Conseil de l'Europe pour diffuser sur le plan européen les chiffres relatifs aux accidents de la route dans les pays membres

Proposition de Directive
déposée par M. Hendrik VOS et d'autres membres de l'Assemblée

1. L'Assemblée,

2. Considérant l'accroissement constant du nombre des morts et des blessés victimes d'accidents de la route dans les pays membres du Conseil de l'Europe;

3. Convaincue que les mesures propres à combattre ce fléau seront d'autant plus efficaces qu'une plus large publicité sera donnée par exemple aux chiffres des morts et des blessés exprimés pour l'ensemble de l'Europe,

4. Charge sa commission économique d'examiner, en consultation avec le Secrétaire Général, les moyens par lesquels le Conseil de l'Europe pourrait agir en ce sens et de lui soumettre des propositions précises dès que possible.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

VOS Hendrik, Pays-Bas, SOC

1. SOC: Groupe socialiste